

Comprendre la démarche VAE Immobilier

La validation des acquis de l'expérience permet de présenter des compétences réellement mobilisées au cours d'un parcours professionnel. En immobilier, les missions de transaction, de gestion locative, de copropriété ou de management peuvent constituer des exemples pertinents lorsqu'elles sont reliées à la certification visée.

L'enjeu n'est pas seulement de raconter son emploi. Il s'agit de décrire des situations précises, leur contexte, les responsabilités exercées, les décisions prises et les résultats observés. Une mission d'estimation, de négociation, de gestion d'un dossier locatif ou de préparation d'une assemblée générale prend ainsi de la valeur lorsqu'elle révèle clairement les savoir-faire mis en œuvre.

Avant de commencer, clarifiez votre objectif professionnel, votre expérience principale et les preuves disponibles. Un échange de positionnement aide à vérifier la cohérence de votre projet. L'accompagnement structure ensuite votre travail, mais l'évaluation et la décision finale relèvent du certificateur et du jury compétent.

Repère ENFPI : partez toujours de faits professionnels vérifiables avant de les relier à des compétences.